

La Charte des Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs

La présente charte constitue la référence éthique pour les Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs.

1. Les Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs (R.É.R.S.), groupes d'Éducation Populaire, sont constitués de citoyens sans distinction d'âge, de conviction politique ou religieuse, ni d'origine culturelle ou sociale.

Les R.É.R.S. ont pour but de **permettre aux participants de transmettre et d'acquérir des savoir-faire, des expériences et des connaissances lors d'échanges réciproques et gratuits.**

2. Les R.É.R.S. fonctionnent en **réciprocité ouverte**. C'est à dire qu'il est possible de recevoir un savoir d'un autre participant que celui à qui l'on offre.

Les R.É.R.S. facilitent la possibilité d'entrer en relation avec des participants, étant entendu que l'on peut commencer à apprendre avant d'enseigner (ou vice-versa) et que l'on saura prendre le temps nécessaire pour arriver à l'indispensable réciprocité.

3. La transmission des savoirs ne donne lieu à **aucune contrepartie financière**. L'offreur qui transmet un savoir ne perd rien de ses connaissances. Le demandeur est invité à offrir à son tour un ou plusieurs de ses savoirs.

Il n'y a pas lieu de mettre en place une hiérarchie ou un étalon quel qu'il soit pour mesurer la valeur relative de ces savoirs.

4. Le contenu de chaque échange, les méthodes d'apprentissage ou de transmission, les modalités pratiques de réalisation sont du ressort des participants qui se déterminent librement en fonction de leurs désirs, moyens, problèmes ou disponibilités.

Une mise en relation a lieu pour aider les participants à définir au mieux le contenu, la méthode et les critères d'évaluation de chaque échange.

5. Tout participant d'un R.É.R.S. aura le souci d'aider chaque participant à identifier ses propres savoirs et les moyens de les transmettre à d'autres, tout en l'aidant à élaborer ses demandes d'apprentissage.

Le **souci de la réussite de l'autre** est indispensable pour approfondir son propre savoir. Cette interaction entre participants est source d'autoformation et par là même de valorisation individuelle.

Source : www.mirers.org

Mouvement International des Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs (MIRERS)

6. Aucun cadre juridique n'est recommandé. Il n'y a pas de règlement modèle pour le fonctionnement d'un R.É.R.S. (y compris pour les moyens financiers nécessaires).

La réciprocité doit être le critère indispensable d'appréciation de tous les projets.

Dans l'organisation des R.É.R.S., on sera **attentif à ce que chaque participant soit acteur**, y compris en ce qui concerne l'élaboration de l'information, le pouvoir de décision et les méthodes et moyens d'apprentissage, **et prenne ainsi une part active à la bonne marche de son R.É.R.S.**

7. La valorisation individuelle développée au sein des R.É.R.S. doit se vivre comme une école de citoyenneté. A ce titre, il est important que la création collective reste un des objectifs des R.É.R.S. Il faudra donc faire en sorte que les échanges de savoirs débouchent sur des initiatives collectives.

8. Peuvent être reconnus comme animateurs des R.É.R.S., les participants :

- ▶ capables de travailler en équipe avec le projet d'y intégrer d'autres participants ;
- ▶ parties prenantes d'une société pluriethnique, pluriculturelle, société diverse dans ses composantes idéologiques, philosophiques, religieuses, etc. ;
- ▶ attentifs à ce que les savoirs échangés le soient dans une optique tolérante, conviviale, au bénéfice de l'épanouissement individuel et collectif, non récupérables en tant que tels par quelque idéologie que ce soit.

Au fur et à mesure du développement des R.É.R.S., on inventera les moyens nécessaires à la formation des participants et des animateurs, pour leur donner la possibilité de mieux entendre les offres et les demandes, d'être aussi efficaces que possible dans les mises en relation entre offreurs et demandeurs, ainsi que dans le suivi des échanges.

9. Les Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs s'obligent à se relier en un "réseau de réseaux" dans un Mouvement.

Dans ce Mouvement, chaque R.É.R.S. est central pour d'autres réseaux.

La liaison entre R.É.R.S. est donc une condition indispensable de la reconnaissance de chacun d'entre eux en tant que "Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs".